mon chapelet en mains, attendant le coup décisif qui allait nous jeter dans l'éternité. Mais, après une heure de transes, le calme se fit. Depuis lors, tout semblait reprendre son cours normal ; il y avait bien encore de la fumée au cratère, mais on n'entendait plus rien.

Tout le monde se disposait à retourner chez soi ; hier soir, vers huit heures et demie, je montais me coucher, lorsque j'entendis des cris de détresse dans la rue. Je regarde le volcan et j'aperçois, sortant du cratère, une gigantesque colonne de feu et puis un immense nuage de cendres, des éclairs horribles parcouraient dans ce nuage qui enveloppe, en un instant, le bourg. En ce moment-là, je ne vous le cache pas, j'ai eu peur, j'ai pris toute ma fortune, 60 francs, tout ce qui me reste, et je me suis réfugié avec tout le monde dans une ferme située sur une colline, à trois kilomètres de là. En route, je rencontre le juge de paix, un tout petit bonhomme européen que je connais, il ne savait pas marcher. J'ai été obligé de le traîner jusque là ; il a eu tellement peur qu'il est parti, ce matin, pour Fort-de-France, afin de s'embarquer pour le pays natal. Le gouvernement met les bâteaux à la disposition de tous ceux qui sont sans abri et veulent quitter le pays pour les autres îles. Depuis huit jours, il y a eu 2.200 départs ! On nous envoie beaucoup de vivres de l'Amérique, mais pour peu que cela dure, nous allons être dans une misère épouvantable. Je vous ai souvent parlé du bourg de la Basse-Pointe, où je suis souvent allé prêcher, il a été presque entièrement emporté à la mer par la lave, cinquante maisons sont parties d'un coup.

Maintenant que j'ai perdu tout ce que j'avais et tous ceux ainsi qui m'étaient une seconde famille, ça ne me ferait plus rien de quitter la Martinique, mais ce n'est pas le moment. Onze prêtres ont été brûlés, qui ne sont pas remplacés ; il faut assurer le service et rester quand tout, au milieu de ce peuple ruiné et surtout affolé. Il faut voir les enfants et les femmes couchant au milieu de la rue sans plus rien, n'ayant rien emporté de chez eux, se reposant sur les distributions de vivres que font les communes voisines. Il y a des gens assez fortunés qui sont réduits à mendier, n'ayant plus ni maison, ni terres, ni animaux, ne sachant ni où aller ni que faire. C'est épouvantable !.....

SOCIÉTÉ DES VOYAGEURS ET EMPLOYÉS DU NORD DE LA FRANCE. — *Section de Roubaix.* — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 22 courant, à midi, au siège de la section, café Bruno-Dejonghe, 1, rue du Grand-Chemin. Des questions très importantes étant inscrites à l'ordre du jour, la présence de tous les sociétaires de Roubaix et des environs est indispensable. A l'issue de la réunion un délégué se tiendra à la disposition des employés qui voudraient se faire admettre dans la société, laquelle, moyennant le paiement d'une prime d'entrée et une cotisation de 2 francs par mois, accorde aux sociétaires les avantages suivants : 1° En cas de maladie une indemnité de 100 francs par mois pendant 1 an (dans le dernier trimestre la société a versé aux malades la somme de 7.165 fr. 25) ; 2° A 50 ans d'âge et 20 ans de présence le sociétaire a droit à une retraite annuelle de 150 francs ; elle est de 200 francs à 55 ans d'âge et 25 ans de présence ; 3° En cas de décès, la société verse à la famille du défunt une somme de 200 francs pour frais de funérailles. De plus la société a, depuis longtemps, créé un service d'emplois qui fonctionne régulièrement.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — M. Paul Piat, rue du Pays, 34, est autorisé à construire une maison rue de la Gare.

POUR LES SINISTRÉS DE LA MARTINIQUE. — Nous avons reçu pour les sinistrés de la Martinique la somme de onze francs, produit d'une quête faite pendant une noce. Nous avons remis cette somme à un personnel pour qu'elle figure dans la souscription nationale.

LE PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT. — Une enquête est ouverte sur le plan général d'alignement de la ville en ce qui touche la section H (feuilles 1 à 10), comprise entre les rues de Mouvaux, de l'Alma, Saint-Vincent de Paul, Blanchemaille, de la Chapelle-Carette, de Tourcoing et le territoire de Tourcoing, et la section C (feuille 14) comprise entre les rues Lamartine, Victor-Hugo, Beaumarchais et le boulevard de Mulhouse.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 21 juin jusqu'au 5 juillet 1902 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie pendant trois jours, savoir les 7, 8 et 9 juillet 1902, de trois heures à quatre heures de l'après-midi, les observations qui pourraient être faites sur ce dit projet.

UN VOL AU COMPTOIR. — Tandis que Mme Charles Genoin, cabaretière, rue du Fresnoy, 21, était dans sa cuisine, jeudi soir, vers sept heures, un individu a pénétré dans l'estaminet et a enlevé dans le tiroir du comptoir un porte-monnaie contenant une cinquantaine de francs. La police, ayant été avisée, a ouvert une enquête qui lui a permis de retrouver et d'arrêter le coupable, vendredi. C'est un journalier, Albert Hœltzli, âgé de 28 ans, demeurant rue de l'Ouest, 10.

UN VOL SUR UNE VOITURE. — Le camion de la Société coopérative *La Confiance*, stationnait, vendredi matin, rue de la Rochefoucauld, tandis que le domestique livrait de la marchandise chez un client. Un individu en profita pour prendre sur la voiture un litre de rhum. Il a été arrêté peu de temps après ; c'est un mécanicien, Théophile Desmoortere, âgé de 42 ans, sans domicile fixe. La police l'a conduit au commissariat de la rue des Arts.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers de l'établissement d'apprêt de MM. Ernault Bayart frères, s'est blessé au côté droit en soulevant une pièce de tissu. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Louis Vandenbrouck, âgé de 56 ans, demeurant à Wasquehal, et lui a ordonné six jours de repos.

— Dans l'atelier de retorderie de M. Alfred Bayart, le chauffeur, J.-B. François, âgé de 45 ans, demeurant rue de la Pâtiche, impasse du Midi, s'est blessé au genou gauche en tombant. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— A la filature de MM. Valentin-Roussel et fils, un bobineur, Henri Bart, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Paix, s'est blessé à la jambe gauche en tombant. M. le docteur Druesnes lui a ordonné quinze jours de repos.

— Un homme de peine, Louis Constant, âgé de 25 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, travaillant pour le compte de M. Georges Lehoucq, négociant en laine, s'est blessé à l'épaule en portant une pièce de bois. M. le docteur Burruelle lui a ordonné huit jours de repos.

— Charles Verleur, cornoyeur, âgé de 41 ans, demeurant rue des Longues Haies, s'est blessé en manœuvrant un rouleau de cuir. M. le docteur Lherbier a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Valentin et Scrépel, cornoyeurs, et lui a prescrit quelques jours de repos.

— A la Société Electrique, rue Voltaire, un manœuvre, Georges Lahousse, âgé de 21 ans, demeurant rue de Wasquehal, à Croix, s'est blessé en soulevant une caisse. M. le docteur Montaigne lui a donné les premiers soins, après quoi le blessé put continuer son travail.

— Elodie Decottignies, tisserande, âgée de 22 ans, demeurant rue Belle, à Wasquehal, s'est contusionné le genou gauche en tombant. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrière, qui travaille pour le compte de MM. Ternynck frères, fabricants, et lui a ordonné dix jours de repos.

ENTERREMENTS DU SAMEDI 21 JUIN 1902. — M. Pierre Despret, dix heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme Henri Ranfaing, née Léevine Deschamps, neuf heures, église Saint-Martin, à Croix. — Mlle Claire Lorthiois, dix heures et demie, église Saint-Martin, à Croix.

DEMAIN DIMANCHE, à l'abattoir de Roubaix, vente de viande et de bouillon stérilisés. 8646

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

« SOUVENIRS D'UN VIEUX ROUBAISIEN ». — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : « *Souvenirs d'un vieux Roubaisien* », par Gustave Nadaud. Prix, 0.50.

Communications

ROUBAIX. — La Société des anciens militaires belges de 70-71 a, dans sa dernière séance, décidé de participer à la fête militaire qui aura lieu le 15 juillet, à Mouscron. La Commission invite les sociétaires qui étaient absents à la réunion de bien vouloir participer à cette fête.

— Union des Travailleurs Indépendants de Roubaix. — Dimanche 22 courant, à six heures, réunion des tisserands de l'Epeule, rue Salomon-le-Caus, 15. Nombreux objets à l'ordre du jour ; questions très importantes.

— Club *Moderne*. — Ce soir, à huit heures trois quarts, répétition générale.

— Philharmonique du Jean-Ghislain. — Samedi 21 courant, à huit heures, répétition générale au nouveau local, chez M. D. Losfeld, 1, rue de la Vigne.

— La Lyre du Fontenoy. — Répétition générale et réunion obligatoire, dimanche 22, à dix heures du matin. Réunion de la Commission, samedi soir, à huit heures et demie.

— Union Syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile. — Première section : Dimanche 22 juin, à cinq heures, chez M. A. Wagnon, place du Sacré-Cœur, réunion mensuelle. — Deuxième section : Dimanche, à cinq heures et demie, réunion mensuelle chez M. Ch. Lefebvre, rue Bayart, 38. — Quatrième section : Dimanche, à cinq heures, réunion mensuelle à l'estaminet du « Sapin Vert », rue de Lille, chez M. Rosez. — Partout aura lieu le pesement des cotisations. — Conseil Syndical : Dimanche, à midi, chez M. Wagnon, place du Sacré-Cœur, affaires courantes.

— Jeunesse de l'Ancien Temps. — Samedi, à huit heures et demie, répétition générale pour le festival d'Ostende et celui d'Armentières.

— Fanfare l'Espérance. — Par suite du décès du vice-président, les répétitions hebdomadaires seront suspendues jusqu'à nouvel ordre. Mercredi prochain, 25 courant, réunion obligatoire pour tous les sociétaires pour une décision importante à prendre. Cette réunion aura lieu au local, à huit heures et demie du soir (sans instruments).

CROIX

LE 14 JUILLET. — Jeux populaires : La Commission des fêtes, dans sa réunion du 19 juin courant, a décidé, vu le nombre très restreint de réponses reçues, de maintenir le statu quo des années précédentes. En conséquence, les débitants français qui désirent participer aux lots accordés par la commune, pour l'organisation des jeux populaires chez eux, devront faire : 1° leur demande par écrit à la Mairie ; 2° indiquer à quels jeux ils seront joués, et 3° s'engager à donner aux gardes les noms des gagnants. — N.-B. : Passé le 10 juillet, aucune demande ne sera plus acceptée.

UN VOL DE LAPINS a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi au préjudice de Mme veuve Louis Langlasse, rue Baudin, 41. La police informe.

COMMUNICATIONS. — Union Symphonique. — Répétition générale ce soir, à neuf heures, au local, Café Leduc. Mise à l'étude de nouveaux morceaux.

— Cercle Symphonique. — Aujourd'hui samedi, à neuf heures précises, répétition générale, au siège de la société, chez M. Catteau, à la Croix-Blanche.

— Chorale les Orphéonistes. — Ce soir, samedi, au siège de la société, répétition générale. Présence indispensable.

WASQUEHAL

LA GRÈVE DES BOBINEUSES AU TISSAGE WILLEM. — Nous avons annoncé vendredi matin que les quinze bobineuses du tissage Willem, à Wasquehal, avaient quitté le travail après avoir réclamé sans succès une augmentation sur le « simili ». Les ouvrières demandaient qu'une d'elles à tour de rôle fût mise à la journée pour ce travail peu rémunérateur. Elles avaient prié mercredi matin leur patron de s'assurer par lui-même qu'il leur était impossible de gagner, en travaillant aux pièces, une journée raisonnable. Elles ont quitté le travail jeudi, lorsque M. Willem eut refusé de payer le travail du « simili » à la journée. Il leur offrait par contre deux centimes d'augmentation par kilo, soit quatorze centimes au lieu de douze, chiffre que les ouvrières trouvèrent insuffisant.

Les quinze bobineuses se sont présentées à nouveau vendredi matin au tissage, mais de chaque côté on a gardé les mêmes prétentions ; l'entente n'a donc pu se faire.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Edouard Arbon, 24 ans, journalier à Flers, a été blessé au cou en portant une pièce d'étoffe à la teinturerie Hannart.

— Dans le même établissement, Théophile Desmet, 26 ans, journalier à Marcq, blessé au Molinel, a eu la main gauche comprimée sous un rouleau.

LANNOY

UNE MESSE DE PRÉMICES. — M. l'abbé Théophile Demay, de Lannoy, sera ordonné prêtre le 29 juin. Il célébrera sa messe de prémices dans cette ville au commencement du mois de juillet.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la filature de MM. Delannoy et fils, rue du Bois, une bleuse, Amélie Leleu, 22 ans, demeurant à Mouvaux, est tombée en portant un seau et s'est fait une entorse au pied gauche. M. le docteur Parmentier lui a prescrit quinze jours de repos.

FOREST

APRÈS BOIRE. — Un journalier, Emile Locognies, âgé de 55 ans, sous l'empire de la boisson trop copieusement absorbée s'était couché, vendredi après-midi, sur les bords du large ruisseau qui longe la route d'Illon à Forest. Il était profondément endormi, la tête au niveau de l'eau, lorsque le brigadier de gendarmerie Rémy, de Lannoy, vint à passer, accompagné d'un gendarme.

Il eut toutes les peines du monde à réveiller le disciple de Bacchus qui déclara revenir de son travail et retourner chez lui à Chéreng. Peu s'en est fallu qu'il se noyât. Procès-verbal a été rédigé contre lui pour ivresse.

CHÉRENG

UN CHARRETIER BLESSÉ PAR SON CHEVAL. — Vendredi matin, vers sept heures, un charretier, François Thieffry, dit « Chaud Cateau », âgé de 77 ans, conduisait des débris au cimetière. Au hameau de la Marlière, son cheval fit une ruade et Thieffry reçut deux coups de pied, l'un au menton et l'autre à l'estomac. Le blessé a été transporté chez M. Roche, médecin à Chéreng, qui lui a donné les premiers soins. Son état est grave, mais non désespéré.

CYSOING

UN CARROUSEL EN VOITURE aura lieu le dimanche 29 juin. Il est organisé par les « Amis Réunis ». — 250 francs de prix seront répartis entre les vainqueurs.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée. 1

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

Œufs frais, rue du Bois, 13.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

Les résultats de l'exploitation des tramways de Roubaix-Tourcoing. — La caractéristique des résultats de l'exercice écoulé de cette Compagnie réside dans la marche opposée suivie par les recettes brutes de l'exploitation et les recettes nettes de ce compte. Tandis que les premières ont enregistré, pendant les neuf derniers mois de l'exercice, une légère plus-value sur celles de l'année antérieure, les recettes nettes ont été, pendant toute l'année, inférieures aux précédentes.

C'est ainsi que, pour l'année 1901, les recettes brutes de l'exploitation ont marqué une progression de 7,000 francs sur les précédentes, passant de 1,060,000 à 1,067,000 francs. Par contre, les recettes nettes du compte d'exploitation n'ont été que de 429,328 fr. 91, inférieures de 34,031 fr. 25 à celles de l'exercice précédent. A une augmentation de 0,66 p. 100 des recettes brutes, le compte d'exploitation fait ressortir une diminution de 7,34 p. 100 des produits nets.

Autrement dit, c'est une nouvelle progression du coefficient d'exploitation qui a été enregistrée en 1901. Ce coefficient qui, de 65 p. 100 en 1895 (1re année normale), avait fléchi progressivement à 53.5 en 1899, s'était relevé l'année dernière à 54.6. Pour l'année écoulée, le rapprochement des recettes et des dépenses brutes d'exploitation fait ressortir un rapport de plus de 59 p. 100.

Le compte de profits et pertes qui a été présenté à l'assemblée du 29 mars se solde par un bénéfice net de 392,155 fr. 03 et un solde disponible de 521,740 francs 86, contre respectivement 417,048 fr. 84 et 537,085 fr. 83 pour celui de l'exercice 1900. Il se compare avec ce dernier de la façon suivante :

CHARGES	1900	1901
Dépenses d'exploitations	596.637 84	637.671 09
Frais généraux d'administration, impôts, loyer, personnel, abonnement au timbre	33.919 92	35.345 90
Intérêts cumulés sur fonds amortissement	21.665 29	56.531 90
Total des charges	652.225 05	699.548 92
PRODUITS		
Recettes brutes	1.060.000 »	1.067.000 »
Intérêts, escomptes et divers	9.273 89	24.703 95
Total des produits	1.069.273 89	1.091.703 95
Rappel des charges	652.225 05	699.548 92
Bénéfices nets	417.048 84	392.155 03
Report de l'exercice antérieur	120.036 99	129.585 83
Solde disponible	537.085 83	521.740 86
Diminution en 1901	15.344 97	

La légère diminution du solde disponible n'aurait eu aucune influence sur la répartition, si le conseil d'administration, poursuivant sa politique précédente, qui consiste à augmenter chaque année le report à nouveau des bénéfices non distribués, n'avait décidé de proposer une réduction de dividende. C'est pourquoi, au lieu de 41 fr. 25 répartis l'an dernier, il n'a proposé de distribuer que 37 fr. 25, ce qui permettra, en maintenant les diverses allocations et amortissements sensiblement au même niveau que pour 1900, de reporter à nouveau une somme supérieure de près de 20,000 francs à la précédente.

WATTRELOS

A « LA GAULOISE ». — COURS D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Le Comité informe les jeunes gens qui suivent le cours d'instruction militaire, qu'en raison de la ducasse, il n'y aura pas de cours demain dimanche.

TOURCOING

LE CONSEIL MUNICIPAL a tenu, vendredi soir, une séance extraordinaire, dont nous rendons compte d'autre part.

CORTÈGE COLONIAL DU 29 JUIN. — La Société organisatrice de la Promenade Flamande du 29 juin prie les cavaliers désireux de prendre part à la sortie, soit en uniforme militaire ou en civil, de se faire inscrire au siège de la Société, chez M. Jean-Baptiste Bonte, 9, place de la République, avant mardi matin, dernier délai. Aucuns char ou groupe, réclame commerciale ou autre, ne seront admis à prendre part au cortège, sans l'assentiment de la Société organisatrice.

UNE FÊTE AU PATRONAGE DE NOTRE-DAME DE LOURDES. — Une fête organisée en l'honneur de la Section de gymnastique de Notre-Dame de Lourdes qui a remporté le succès que l'on sait au concours de Paris, a eu lieu, jeudi soir, dans la salle du patronage gracieusement décorée pour la circonstance. Les gymnastes en uniforme, réunis au café de M. Dubois, place Notre-Dame de Lourdes, se sont formés en cortège, tambours et clairons en tête, pour se diriger vers le local de la rue Ingres où a eu lieu la réception des vainqueurs. Là, une couronne a été offerte au chef de la section victorieuse ; ensuite, un punch a eu lieu, et la fête s'est terminée par des chansons et des monologues.

LA DOUANE DANS L'EMBARRAS. — Vendredi, vers midi, deux fraudeuses, nommées Derutte et Flipo, âgées d'une quarantaine d'années, accompagnées de leurs enfants, au nombre de sept, étaient arrêtées par la douane, au Chêne-Houpline, au moment où elles essayaient d'introduire en fraude chacune une livre de café.

La rédaction du procès-verbal terminée, les douaniers se dirigèrent vers la gendarmerie avec leurs prisonnières et petits prisonniers (tous bambins de un, deux, trois et quatre ans), mais les gendarmes se refusèrent à les recevoir en raison du trop grand nombre de prisonniers. De la gendarmerie les douaniers se dirigèrent vers la permanence de police où le même refus les attendait. A onze heures la douane n'avait toujours pas de gîte pour abriter ses prisonniers ; il a fallu faire des démarches auprès de M. le capitaine des douanes pour faire admettre les enfants à l'Hospice.

UN REPRÉSENTANT DE COMMERCE ESCROC. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. Delaélé, juge d'instruction, la police a procédé à l'arrestation de Pierre-Charles Pochon, âgé de 34 ans, représentant de commerce, sans domicile fixe, qui est inculpé d'abus de confiance et d'escroqueries au préjudice de M. Lenis, négociant, rue de Gand, 14. Pochon a déjà subi plusieurs condamnations pour ce même délit. Le prisonnier sera conduit à Lille, samedi soir.

UN CHEVAL EMPORTÉ. — Dans la soirée de vendredi, vers dix heures et demie, le cheval de M. Pierre Deltour, boucher à Linselles, hameau du Blaton, s'est emballé rue du Brun-Pain, et partit à fond de train dans la direction de l'église. Un courageux citoyen, M. Gustave Libbrecht, boucher, rue d'Alsace, qui se trouvait de passage dans le quartier, se jeta résolument à la tête de l'animal, qu'il réussit à maîtriser à la hauteur de l'église Sainte-Anne.

UN CHARGEMENT EN DÉTRESSE. — Dans la matinée de vendredi, vers neuf heures, un lourd chariot chargé de pièces de fonte, appartenant à MM. Delattre et Paulus, constructeurs, rue de Tourcoing, à Roubaix, est resté en panne, rue Louis-Lenoir, sur la ligne électrique, par suite de la rupture d'un essieu. Cet accident a jeté une certaine perturbation dans le service des tramways des différentes lignes et pendant plus d'une heure il a fallu faire le transbordement des voyageurs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de MM. Albert Pollet et Cie, une soigneuse, Elise Verdurmen, 28 ans, domiciliée à Mouvaux, rue Gambetta, 33, s'est blessé le pouce droit contre le dégorgeur de son métier. Un repos d'une dizaine de jours lui a été prescrit.

— Un domestique, Louis Desmarescaux, 42 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, impasse de l'Océan, au service de M. Ducoulombier, a été blessé au genou droit par la chute d'une balle de laine. L'incapacité de travail sera de huit jours.

— Dans la fonderie de MM. Lamourette frères, rue d'Amsterdam, 23, un ébarbeur, Louis Talli, 37 ans, demeurant rue de Paris, s'est piqué d'index droit en portant une pièce d'acier. Quelques jours de repos ont été ordonnés à l'ouvrier.

— Dans le même atelier, un autre ébarbeur, Eugène Bennebique, 30 ans, demeurant rue du Général-Souham, s'est blessé le poignet droit. Un repos de six jours a été prescrit au blessé.

— En soulevant une échelle, un ouvrier plafonneur, Henri Nassens, 32 ans, demeurant rue de la Latte, cour Delplanque, employé pour le compte de M. Dujardin, entrepreneur, s'est fait un effort dans les reins. L'ouvrier sera contraint au chômage pendant huit jours.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours de la première sortie de la charrette à chiens, vendredi dans l'après-midi, sept de ces quadrupèdes ont été capturés. D'autre part, deux contraventions ont été infligées à des propriétaires de chiens pour infraction au règlement sur la circulation de la gent canine.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, vendredi, il est arrivé aux Halles : marée, 1.300 kil. ; pois, 400 kil. ; pommes de terre, 400 kil. ; cerises, 60 kil. ; beurre, 17 kil. ; fromages, 10 kil. ; ails, 20 kil. ; salades, 600.

12 portraits soignés avec prime 5 francs, 6 pour 3 francs, 81, rue Desarmont, Tourcoing.

Communications

TOURCOING. — Fanfare du Point-Central. — Samedi 21 juin, répétition générale extraordinaire des morceaux qui seront exécutés dimanche, à six heures, sur la Grand'Place, à Tourcoing. Présence indispensable.

— Choral des Francs. — La Commission prie les membres anciens et nouveaux d'assister aux répétitions des samedi 21 et mercredi 25, pour les chœurs qui seront exécutés, le jeudi 26 courant, sur la Grand'Place. Présence indispensable.

MOUVAUX

LES LISTES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — L'avis suivant relatif aux listes d'assistance médicale gratuite vient d'être affiché dans la commune :

« Le maire de la ville de Mouvaux a l'honneur de porter à la connaissance de tous que la liste nominative des personnes ayant domicile légal dans ladite commune et auxquelles peut être accordé le bénéfice de l'assistance médicale gratuite en cas de maladie, a été arrêtée par le Conseil municipal, dans sa séance du 22 mai 1902. Le dépôt de cette liste a été effectué au secrétariat de la mairie, où tout contribuable ou habitant peut en prendre connaissance sans déplacement, à dater de ce jour. Toute personne habitant la commune ou qui y est inscrit au rôle des contributions, a le droit de réclamer durant vingt jours, soit pour demander la radiation des inscrits, soit pour réclamer l'inscription de personnes non portées sur la liste d'assistance. Les réclamations doivent être dressées sur papier libre au préfet. Le présent avis est donné conformément aux prescriptions de la loi du 15 juillet 1893 (article 16). »

RONCQ

LES PRIMES A LA CULTURE DU LIN. — Les cultivateurs dont les noms suivent ont réclamé la prime : MM. Destombes-Lepoutre Louis, 57 ares 39 centiares ; Tiberghien Pierre, 1 h. 50 a. 62 c. ; Lerouge J.-B., 75 a. 31 c. ; Vandermarlière Charles, 3 h. 13 a. 62 c. ; Veuve Dessauvages Jules, 86 a. 90 c. ; Phalempin Charles, 1 h. 25 a. ; Destombes Jean-Louis, 88 a. 60 c. ; Delannoy-Catteau Henri, 86 a. 10 c. ; Delannoy Cardon Henri, 44 a. 30 c. ; Wostyn Henri, 2 h. 03 a. 40 c. ; Six-Delesalle J.-B., 82 a. 80 c. ; Dalle-Leleu Pierre, 28 a. ; Haquette Louis, 46 a. ; Bouvaine Auguste, 48 a. 75 c. ; Lepers Pierre, 66 a. 45 c. ; Delobel Emile, 3 h. 15 a. 42 c. ; Haquette J.-B., 69 a. 70 c. ; Duquesnoy Albert, 35 a. 79 c. ; Destombes-Desrumaux Louis, 1 h. 80 a. 08 c. ; Couvreur-Catteau Réné, 1 h. 10 a. ; Veuve Couvreur-Delannoy, 1 h. 18 a. 90 c. ; Selosse Louis, 86 a. 10 c. ; Casier-Leconte Victor, 1 h. 06 c. ; Castelle Louis, 1 h. 32 a. 90 c. ; Castelle Pierre, 44 a. 30 c. ; Carton Désiré, 35 a. 44 c. ; Leconte Cyrille, 79 a. 74 c. ; Catteau-Couvreur Auguste, 53 a. 16 c. — La superficie totale ensemencée de lin est donc de 28 hectares 70 ares 95 centiares.

HALLUIN

UN GAMIN QUI PROMET. — La police d'Halluin poursuit en ce moment une enquête sur des faits dont s'est rendu coupable un gamin de dix ans, Henri Balcaen, demeurant rue de la Paix. Au cours d'une rixe avec un camarade, nommé Vasseveynest, âgé de 11 ans, Balcaen lui porta, à l'aide de ciseaux, plusieurs coups qui produisirent des blessures heureusement peu graves.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un garçon brasseur, au service de M. Duverdyn, Emile Knockaert, âgé de 25 ans, s'est blessé à la main gauche, en manœuvrant un fût de bière. Il a reçu les soins de M. le docteur Pierchon, qui a prescrit un repos de dix jours.

QUESNOY-SUR-DEULE

LE DRAME DE LA FOLIE

L'AUTOPSIE DU CORPS DE LA VICTIME

Vendredi matin, vers sept heures, le corps de Ferdinand Boucherie, la malheureuse victime du drame que nos lecteurs connaissent, a été transporté en voiture à la Faculté de Lille, sous la conduite du garde-champêtre Boitel.

Vers neuf heures, les scellés ont été posés sur la maison du drame.

L'autopsie

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, a fait, à onze heures, dans une salle de la Faculté de médecine de Lille, l'autopsie du cadavre de la victime. Le praticien a constaté qu'il n'y a pas eu de coups portés avec un instrument tranchant. Le fou a dû frapper le bossu avec un corps dur, une brique ou un morceau de charbon. Le premier coup a dû être donné derrière l'oreille et deux autres au sommet de la tête et au front. Ces coups provoquèrent une très abondante hémorragie interne et externe et la victime dut tomber épuisée sur le sol, cependant que son frère s'acharnait encore sur elle avec les pieds ou avec les poings, car on a relevé des traces de coups sur tout le corps. Le crâne n'était pas fracturé.

A une heure et demie, l'autopsie était terminée.

M. Castiaux a été commis pour étudier la mentalité de Désiré Boucherie. Il est probable que l'enquête se terminera par l'internement définitif de ce malheureux dans une maison d'aliénés.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la blanchisserie de MM. Jules Desreumaux et fils, un ouvrier, Léon Spinousse, âgé de 18 ans, demeurant au hameau du Grand Cabaret, s'est contusionné à la cheville en tombant. M. le docteur Pruvost, qui a examiné le blessé, lui a prescrit un repos de quatre jours.

DON AUX POMPIERS D'HALLUIN. — Nous apprenons que M. Pasquescone, capitaine des sapeurs-pompiers, a adressé à M. le Maire d'Halluin, une somme de cinquante francs, pour la caisse de retraites des pompiers, en raison de leur belle conduite pendant l'incendie de chez M. Alfred Demeester, rue de Lille.

DÉPART DE M. VITOU, RECEVEUR D'ENREGISTREMENT. — M. Vitou, receveur d'enregistrement, nommé à Riom, a quitté notre ville, hier soir, par le train de 6 h. 25. Dans l'accomplissement de ses délicates fonctions, M. Vitou a toujours apporté un tact et une courtoisie qui lui avaient attiré de nombreuses sympathies.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale* à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison Henri Delesalle. 923

LILLE

LA SANTÉ DE M. TH. BARROIS. — L'état de santé de M. Th. Barrois continue à s'améliorer. Voici le bulletin qui a été publié, vendredi matin : « La fièvre a beaucoup diminué. La température se rapproche de la normale. L'état général est toujours excellent. — Docteurs Chantemesse et Couvreur. »

NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL. — Par arrêté préfectoral du 31 mai, M. Monsarrat, précédemment vétérinaire délégué adjoint pour les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes, est nommé vétérinaire départemental, chef du service des épizooties dans le Nord, en remplacement de M. Pollet, décédé. M. Monsarrat remplira spécialement les fonctions de vétérinaire délégué pour les arrondissements de Lille et de Douai.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT. — Faculté de droit. — M. Jean Lavoix, avocat à Douai, soutiendra sa thèse de doctorat devant la Faculté de droit de Lille, le mardi 24 juin 1902, à quatre heures du soir.

LE CRIME DE LA RUE GAMBETTA. — M. Jean-Baptiste Crombez, de Templeuve, a été confronté, jeudi après-midi, dans le cabinet de M. Davaine, juge d'instruction, avec sa femme, Appoline Dumortier, et le lutteur, Antoine Twechuizen. Il s'agissait, non de l'instruction du crime même de la rue Gambetta, mais de l'enquête au sujet d'un vol d'une obligation de 500 francs de la ville de Roubaix commis au préjudice de M. Crombez. Appoline Dumortier, après avoir quitté son mari, fit la connaissance du lutteur ; ils cherchèrent un logement et se présentèrent chez Mme Dufour, rue du Bourdeau, où, l'on s'en souvient, fut retrouvée la trace des assassins. Mais Mme Dufour fit quelques observations au sujet du paiement du loyer de la chambre. Appoline Dumortier lui déclara qu'elle possédait une obligation de 500 francs de la ville de Roubaix. Mme Dufour avait fait cette déclaration au juge d'instruction. Mais, devant M. Davaine, Appoline Dumortier, malgré les affirmations de Mme Dufour et de M. J.-B. Crombez, ne être l'auteur du vol. Twechuizen déclare qu'il n'a jamais vu l'obligation. Il a avoué qu'il était allé une fois chez M. Crombez, mais qu'il n'avait point vu ce dernier.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE SUR UN TALUS DU CHEMIN DE FER. — Vendredi, vers six heures quarante-cinq du matin, des employés du chemin de fer trouvaient sur un talus de la ligne d'Haubourdin à Saint-André, à la hauteur du kilomètre 6 et 620, le cadavre d'un individu dont la figure portait des ecchymoses. Ils transportèrent le corps à la gare de Saint-André, où M. le docteur Masson vint l'examiner. Le médecin, après un examen minutieux, déclara que l'homme était décédé jeudi, dans la soirée, et que la mort était absolument naturelle. On fouilla alors les vêtements du malheureux et l'on put se rendre compte qu'il s'appelait Martin.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT. — L'apprenti couvreur Jules Scoby, âgé de 18 ans, demeurant rue d'Austerlitz, 87, qui était tombé, jeudi matin, du toit de la maison portant le numéro 2 de la rue de Rouen, est mort jeudi, vers neuf heures du soir, sans avoir repris connaissance un seul instant. Les parents du malheureux jeune homme sont dans la désolation.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1902 — N° 28

LES SEPT HOMMES ROUGES

PREMIÈRE PARTIE

XV

Il y a vingt-cinq ans, existait encore en plein boulevard des Capucines, derrière les maisons en façade de la rue Basse-du-Rempart, qui s'étendait de la rue de la Chaussée-d'Antin à la rue Caumartin, de vastes jardins que masquaient à tous les regards les hautes maisons de la rue Caumartin, les murailles lisses du passage Saudrié et les hôtels de la rue Neuve-des-Mathurins. Il fallait aller jusqu'au triangle de la rue Boudreau pour apercevoir, par delà les toits de ses maisons basses, tout un fouillis de verdure qui s'épanouissait au centre de cet immense pâté de constructions.

Rien n'était plus irrégulier que la rue Basse-du-Rempart, depuis le niveau de la rue, en contre-bas du boulevard, jusqu'aux façades des maisons qui ressemblaient à une troupe de géants, de nains et de contrefaits s'accrochant de ci, de là, les uns aux autres et se prêtant, pour garder l'équilibre, un mutuel appui. On voyait là des hôtels n'ayant qu'un rez-de-chaussée, et, à côté, une maison à six étages. Il y avait des tourelles en saillie, des angles rentrants, des portes cochères qui ressemblaient à des portiques d'arc de triomphe ou de cathédrale, et des portes basses semblables aux portes des maisons de village. Une construction luxueuse était précédée ou suivie d'une masure lézardée, habitation d'un marchand d'oiseaux ou d'un loueur de voitures.

Cependant, telle qu'elle était, malgré son aspect bizarre, ses passants impossibles après la nuit tombée et ses promiscu